CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 décembre 2008

L'an deux mil huit, le huit décembre, à vingt et une heures.
Le Conseil Municipal dûment convoqué, par son Maire, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA, Maire.

NOM	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
BARBAROSSA Raphaël	Maire	Présent		
SAINTE-BEUVE Dominique	Maire Adjoint	Présent		
MONTEIL Marie-France	Maire Adjoint	Présent		
CRUBEZY Jean-Claude	Maire Adjoint	Présent		
PINAUD Patricia	Maire Adjoint	Présent		
RODRIGUES Corine		Présent		
SIMON Cécile		Présent		
TRIFOGLIO Elizabeth		Présent		
LOURS Gisèle		Présent		
VILTET Françoise		Présent		
TURBAN Jean-Claude		Présent		
GRAF Alexis		Présent		
LYEUTE François-Xavier		Présent		
SILBERMAN Stéphane		Présent		
BONTEMPS Jean-Marie			Excusé	MONTEIL Marie-France
COUVINEAU Alain		Présent		
DODACKI Christophe		Présent		
SPECQUE Laurent		Présent		
PINTO Raoul			Excusé	
TOTAUX		**17**	**2**	**1**

Secrétaire de Séance : DODACKI Christophe

En exercice	Présents	Procurations	Nombre de voix	Absents
19	**17**	**1**	**18**	**2**

Délégués suppléants auprès du S.I.E.R.V.M.R.V.

Le Conseil avait délibéré en mars 2008, et avait désigné les deux délégués qui représentent la commune auprès du S.I.E.R.V.M.R.V :

Délégués	Mme Marie-France MONTEIL
	Mr Jean-Marie BONTEMPS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

De désigner les deux délégués suppléants qui représenteront la commune auprès du S.I.E.R.V.M.R.V. lors d'empêchement des délégués titulaires

Délégués Suppléants	Mme TRIFOGLIO Elizabeth
	Mme PINAUD Patricia

Compte rendu du C.M. du 30 septembre 2008

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 30 septembre 2008 .

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

D'APPROUVER le compte rendu de la séance du 30 septembre 2008

ACQUISITION à l'amiable PAR LA COMMUNE DE BELLOY-EN-France
D'un terrain section A N°103 propriété de Mr HENNEQUIN Pascal

Afin de réaliser un programme d'entrée de village envisagé par le Conseil Général, qui doit faire suite aux travaux d'enfouissement des réseaux rue du Général Leclerc, les propriétaires dont les terrains jouxtent le CD 85 ont été sollicités pour une cession à l'amiable de leur parcelles d'une bande de 3 mètres de largeur.

Monsieur Pascal HENNEQUIN, propriétaire de la parcelle N°A 103, propose de céder sa parcelle complète d'une contenance de 14 ares 30 centiares au prix de 3€ le m² plus une indemnité d'éviction agricole de 0,82€ le m².

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

De se porter acquéreur de la parcelle N°A 103, d'une contenance de 14 ares 30 centiares au prix de 3€ le m² plus une indemnité d'éviction de 0,82€ le m², les frais seront supportés par la Commune de Belloy-en-France.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

RAPPORT EAU POTABLE SYNDICAT NORD ECOUEN 2007

Monsieur le Maire fait part de l'obligation des communes d'établir et de présenter au Conseil Municipal le rapport du délégataire, le syndicat Nord Ecouen, ayant pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public relatif service de distribution d'eau potable 2007.

Le Conseil Municipal est convié à prendre connaissance du dossier en mairie.

TRASERR 2009 rue de Verdun

Le bureau B.D.I. a réalisé une étude par dans le but d'un dépôt de demande de subvention auprès du Conseil Général pour un programme TRASERR 2009 concernant des travaux d'aménagement de voirie rue de Verdun.
Estimatif des travaux : 92 814,00€ HT
Subvention possible : 39% d'un plafond de 90 000€ soit 35 100€

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

- **de charger** ce cabinet d'étude pour assister la commune et réaliser les missions décrites suivantes :

- projet,
- visa des pièces,
- direction exécution des travaux,
- assistance opération réception.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces missions,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Général concernant le TRASERR. Rue de Verdun.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que,
Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,
Vu les différentes délibérations portant création, modification ou suppression de postes,
Vu le tableau des effectifs en date du 08 octobre 2008,
Vu l'accroissement du nombre d'enfant qui fréquente la cantine et la garderie scolaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

- **La création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2ère classe à temps non complet (28h00 maximum)**

Le tableau des emplois est donc modifié à compter du 01 janvier 2009

Les effectifs du personnel communal sont ainsi fixés :

EMPLOIS	Catégorie	NB ancienne situation au 14 avril 2008	NB nouvelle situation au 01 janvier 2009
Secteur Administratif			
Attaché	A	1	1
Rédacteur	B	1	1
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	1	1
Adjoint Administratif 1ère classe	C	3	3
Adjoint Administratif 2ème classe	C	1	1
Adjoint Administratif 2ème classe saisonnier	C	1	1
TOTAL (1)		**8**	**8**
Secteur Technique			
Adjoint Technique 2ème classe	C	7	7
Adjoint Technique 2ème classe saisonnier	C	1	1
	C	0	0
TOTAL (2)		**8**	**8**
Secteur social			
Agent spécialisé des écoles maternelles de 2ème classe	C	0	0
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	C	2	2
TOTAL (3)		**2**	**2**

Police Municipale Brigadier Gardien de police Municipale	 C C	 1 1	 1 1
TOTAL (4)		**1**	**2**
Adjoint d'animation 2ème classe	C	1	1
Adjoint d'animation 2ème classe T.N.C. (28h00 maxi	C	4	5
Adjoint d'animation 2ème classe saisonnier	C	1	1
TOTAL (5)		**6**	**7**
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5)		**26**	**27**

Convention avec L'E.P.F. du Val d'Oise.

Monsieur le Maire présente la convention qu'il convient de signer avec L'E.P.F. du Val d'Oise en matière d'acquisitions de terrains dans le but de la réalisation de la Zone d'Activité de l'Orme.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

D'autoriser Mr le Maire à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

MODIFICATION N°3 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France, lors de sa séance du 8 octobre 2008, a délibéré sur la modification de ses statuts , principalement l'article 15-2- Voirie

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

D'APPROUVER de cette modification des statuts.

DM1 Ville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au Budget Ville en section fonctionnement d'un montant total de 10866,87 € du chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) au profit du chapitre 11 (charges à caractères générales).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

D'adopter la décision modificative N°1

DM1 Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au Budget Assainissement en section d'exploitation d'un montant total de 0,98 € du compte 777 (produits exceptionnels) au profit du 758 (Autres produits de gestion courantes).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE

D'adopter la décision modificative N°1

La séance levée à 22 heures.

Le Maire,

R.BARBAROSSA.